

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42309

présenté par

M. Marleix

à l'amendement n° 23849 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« différentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement affine la rédaction du présent amendement, toutes les générations sans distinctions sont la Nation française.